



Avait-elle droit de percevoir la pension de mon père?

Par **melalice**, le **07/05/2008** à **09:00**

Bonjour, mes parents étaient divorcés et je voudrai savoir si ma mère avait droit de percevoir la pension de l'armée de mon père? car il est décédé sa fait 10 ans maintenant.
Et est-ce que nous les enfants avons droit à cette rente?
Je pense que ma mère nous a arnaquer, car j'ai appris bêtement qu'ils étaient divorcer mais elle ne l'a jamais fait inscrire sur le livret de famille.
C'est en allant chercher un acte de mariage de mes parents que je m'en suis appercu. Et je sais qu'il avait fait une assurance vie au nom de ces 3 propres enfants et nous n'avons jamais rien eut donc je présume qu'elle a percu cette assurance sans rien nous dire alors qu'elle n'y avait pas le droit.
Que dois-je faire ?

Par **Visiteur**, le **08/05/2008** à **00:37**

Bonsoir,
Concernant la pension de retraite, habituellement, l'ex épouse peut très bien en percevoir la reversion, même divorcée, si elle n'est pas remariée et si ses revenus son inférieurs à un certain plafond.
Les enfants n'ont en général pas droit à une pension à cause du décès de leur parents.
Concernant les assurances-vie, si vous étiez bénéficiaires, personne, d'autre ne pouvait recevoir les capitaux, car la compagnie d'assurance respecte scrupuleusement la clause bénéficiaire du contrat.
Si vous avez un exemplaire de ce contrat renseignez vous auprès de la compagnie en question pour savoir si la clause avait été éventuellement modifiée par votre Père.
Cordialement